



**Conseil commun de la Fonction publique  
du 29 mars 2016**

**Déclaration liminaire de la CGT**

Madame la Ministre,

Alors que s'est tout récemment tenu le rendez-vous salarial dans la Fonction publique et à deux jours d'une nouvelle journée nationale d'action exigeant le retrait du projet de loi Travail, la CGT concentrera son propos liminaire sur ces deux sujets.

Sur la question salariale, la CGT réaffirme aujourd'hui que pour elle, la page n'est pas tournée. Initiée par le précédent gouvernement et longtemps prolongée par l'actuel exécutif, la néfaste et scandaleuse politique de gel de la valeur du point d'indice a enfin trouvé son terme. Nous considérons que cette rupture est essentiellement à mettre au crédit de la mobilisation des agents et de leurs organisations syndicales.

Pour autant, l'augmentation du point d'1,2% étalée sur une année n'est clairement pas à la hauteur des pertes accumulées. Les personnels attendent des mesures bien plus fortes. Leur engagement quotidien au service de l'intérêt général, dans des conditions de plus en plus difficiles, appelle une politique salariale d'une toute autre ambition.

Pour sa part, dans l'unité syndicale la plus large possible, la CGT continuera d'œuvrer à la mobilisation sur les salaires, comme sur l'emploi et les moyens du service public.

A deux jours d'une mobilisation qui s'annonce d'un niveau exceptionnel, la CGT se devait d'autre part de vous interpeller en tant que membre du gouvernement concernant le projet de loi Travail. La CGT ne redira pas ici tout le mal qu'elle pense de ce projet, dont la destinée se situe à nos yeux dans les poubelles de l'Histoire.

Fonctionnaires et agents publics seront nombreux en grève et dans la rue jeudi. Elles et ils sont conscients du fait que ce projet de loi est une attaque contre l'ensemble des garanties collectives et donc contre l'ensemble du monde du travail. Outre ses désastreuses conséquences directes, un nouvel abaissement du niveau de protection des salariés du secteur privé serait en effet un levier supplémentaire que pourraient actionner les ennemis du Statut. Parce que nous militons au contraire pour l'élévation du niveau de protection des salariés et agents publics, nous continuerons autant que nécessaire à mener la bataille contre ce projet.

... / ...

En tant qu'organisation syndicale des agents de la Fonction publique, au nom de nos collègues, nous souhaitons donc à l'occasion de cette réunion du Conseil commun réaffirmer avec force l'exigence croissante dans le pays du retrait de ce projet régressif et de l'ouverture de véritables négociations permettant de renforcer le Code du travail en termes de garanties pour les salariés.

Il est plus que temps que le gouvernement tienne compte du rejet majoritaire de ce projet.

Enfin, puisque vous avez évoqué ce sujet dans votre intervention, la CGT vous redit sa totale opposition au renforcement de l'obligation de réserve, prévu dans l'actuelle version du projet de loi Déontologie. Nous considérons que cette disposition est une grave remise en cause de la conception du fonctionnaire citoyen et nous demandons de nouveau qu'elle soit retirée du projet de loi.